

DÉLIBÉRATION N° 20180040 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

OPÉRATION FONCIÈRE - ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SIS RUE DE LA POSTE PROPRIÉTÉ DE MADAME HADJAZI
--

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

La ville a engagé un projet global de requalification du quartier du Creux.

L'appartement de Madame Hadjazi sis, 2 rue de la poste est situé au-dessus de l'ancien commerce « Mob'77 » qui appartient à la commune.

Madame Hadjazi ayant mis son appartement en vente, la commune souhaite saisir cette opportunité lui permettant de maîtriser l'ensemble du tènement.

Le bâtiment pourrait ainsi être démoli dans le cadre de la réhabilitation du quartier.

Un accord est intervenu avec Madame Hadjazi pour l'achat de son appartement de 70 m² au prix de 75 000 euros.

Les frais de notaire seraient à la charge de la commune.

L'acte de vente serait passé en l'étude de Maître Camus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 31 voix pour,

M. Pierre DECLINE ne prend pas part au vote

3 contre Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Stéphane VALETTE

4 abstentions M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; Mme Aimée MURASZKO

DÉCIDE :

- **d'approuver** l'achat de l'appartement, propriété de Madame Hadjazi, parcelle cadastrée section 111 AE 523 au prix de 75 000 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes démarches et à signer tous actes nécessaires à la réalisation de la transaction,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, nature 2188.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180040-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

